

Les principales maladies du pied en froment

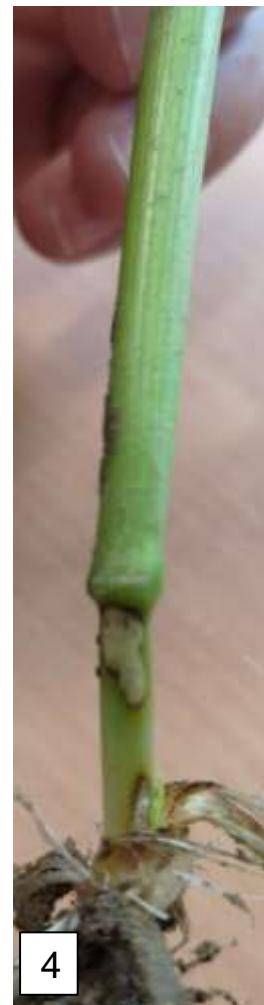
De nos jours, **les maladies du pied** en céréales causent, le plus souvent, peu de dégâts. Il est tout de même intéressant de les reconnaître durant la saison, car des fortes attaques peuvent induire l'échaudage, la verse et compliquer ainsi la récolte. Les quatre photos ci-dessous reprennent les maladies principales observées sur les pieds (photos durant la saison 2019, après avoir soulevé successivement les gaines). Les semis précoces, les hivers doux et humides et les précédents « céréales à pailles » sont des facteurs favorables pour la survie et l'attaque de ces différents champignons.

1. Piétin verse (*Oculimacula yallundae* ou *O. acufiformis*) provoque une seule tache brunâtre, localisée généralement sous le 1^{er} nœud. La forme de la **tache ocellée** et les plusieurs points noirs observés permettent de ne pas la confondre avec les autres champignons. Des nombreuses variétés sont désormais résistantes et permettent d'éviter les traitements.

2. Piétin échaudage (*Gaeumannomyces graminis tritici*) est causé par un champignon du sol et est dispersé par le travail du sol. **Un manchon noir** est visible sur le bas de la tige et peut mesurer plusieurs centimètres et remonter au-dessus du plateau de tallage.

3. Fusariose de la tige et des nœuds (*Fusarium spp.* ou *Microdochium spp.*) provoque des **taches brunes** sous forme de « traits de plume ». Du mycélium rosâtre peut se développer sur les nœuds qui sont touchés. Les faibles précipitations au printemps et les variétés sensibles sont les facteurs favorables aux attaques.

4. Rhizoctone (*Rhizoctonia cerealis*) forme des taches **blanches** bien délimitées par un **contour brun** sur le bas des tiges. Elles peuvent parfois atteindre le 3^{ième} nœud. Les attaques sont généralement en superficie de la tige et induisent donc peu de dégâts.



1

2

3

4

Les situations à risques sont évitées principalement grâce
au choix variétal, à la date de semis et à la rotation des cultures.

Froment : Variétés résistantes à la cécidomyie orange

Une mise à jour de la liste des variétés résistantes à la cécidomyie orange est disponible [ici](#)

Arrachages précoces suivis de beau temps : attention à la mouche des semis

Des dégâts de mouche des semis (*Delia Platura* Meigen) peuvent parfois s'observer dans des froments semés tôt en automne. Les pontes de cet insecte se concentrent dans les feuilles broyées de betteraves ou de chicorées en décomposition sur le sol. Elles peuvent être très abondantes lorsque l'arrachage est suivi de quelques jours de beau temps.

Les jeunes larves commencent par se nourrir des feuilles en putréfaction, puis attaquent le froment dès la germination. Ceci conduit à des défauts de levée quelquefois graves. Une attaque se produisant après la levée conduit à un jaunissement de la plus jeune feuille, puis à la disparition de plantules.

Ces dégâts peuvent être limités en enfouissant rapidement les feuilles après l'arrachage.

Mouche grise, premiers résultats : niveaux de ponte bas

Les prélèvements de sol en cours d'analyses ont livré les premiers résultats (37/69) : **les niveaux de pontes mesurés sont faibles et ne justifient pas de traitement.**

Isnes (5032)	80	Bomal (1367)	130	Gerin (5524)	0
Temploux (5020)	210	Jodoigne (1370)	40	Dinant (5500)	0
Meux (5081)	230	Thisnes (4280)	90	Ciney (5590)	0
Saint-Denis (5081)	140	Grand Hallet (4280)	80	Walhain (1457)	90
Aische-en-refail (5310)	110	Burdinne (4210)	90	Court-St-Etienne (1490)	40
Perwez (1360)	80	Avin (4280)	290	Marbais (1495)	20
Perwez (1360)	90	Ville-en-Hesbaye (4260)	130	Frasnes-lez-Gosselies (6210)	20
Walhain (1457)	100	Moxhe (4280)	150	Houtain-le-val (1476)	50
Walhain (1457)	80	Braives (4260)	180	Baisy-Thy (1470)	20
Sauvenière (5030)	110	Sart-St-Laurent (5070)	70	Pottes (7760)	0
Ramillies (1367)	70	Graux (5640)	40	Elouges (7370)	0
Taviers (5310)	130	Flavion (5620)	10	Malèves-St-Marie (1360)	110

Comme toujours, les résultats d'analyses sont disparates. Ceci provient d'une part du fait que le niveau des pontes est lui-même irrégulier : la mouche grise « a ses préférences » et, d'autre part, de la petite taille des échantillons (10 dm²). Individuellement, les résultats ne sont guère significatifs, En revanche, l'ensemble donne une idée de la hauteur du risque dans une région. **Des analyses sont encore prévues toute cette semaine. Résultats complets dans le prochain avertissement.**

La mouche grise ne menace que les froments semés tard (à partir de novembre) succédant à des betteraves et à d'autres cultures laissant un couvert ombragé et sans trop d'encombrement au sol.

Les traitements de semences ne sont pas efficaces sur semis précoces : leur persistance est trop courte pour protéger la culture d'attaques survenant à la sortie de l'hiver. De plus, les blés semés tôt ont atteint le tallage au moment de l'attaque et peuvent réagir aux attaques de mouche grise par du tallage de compensation.

Les semis d'octobre peuvent être effectués sans précaution particulière, sinon de veiller à **soigner le travail du sol pour éviter de laisser des creux en profondeur**. Attention cette année aux mottes très sèches, qui devraient être fragmentées avant un éventuel labour.

Retraits d'autorisation de produits

Date limite d'utilisation "produits céréales" [LiquidationStock.pdf](#)

Coordonnateur CePiCOP : X. Bertel (0468 383972), visitez notre site : www.cadcoasbl.be
CePiCOP asbl (BCE 0871985854) Centre pilote Wallon des Céréales et des Oléo-Protéagineux asbl

→ **Le prochain avis est prévu pour le 17 septembre. Si nécessaire.**

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW-Direction de la Recherche et du Développement, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, du CORDER asbl, de la Province de Liège – Agriculture, de ULg-GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, de Réquasud asbl.
Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CePiCOP

Agenda : En rouge les activités reconnues dans le cadre de la phytolice (voir agenda phytolice complet ici)
Prenez votre carte d'identité.

- **Jeudi 12/09/2019**, à Gembloux dès 19h30 : **Conférence Livre Blanc céréales** (CePiCOP). Au programme : les caractéristiques des **variétés d'hiver**. Voir l'invitation : [Invitation.pdf](#)

!!! PHYTOLICENSE : RENOUELEMENT

Les premières phytolices expireront en **novembre 2020**. Êtes-vous concerné ? Comment savoir si vous avez suivi suffisamment de formations continues ? Que faire ?

Comment savoir si je suis concerné ?

En consultant votre compte en ligne via le site www.phytolice.be. Ce portail vous permettra de visualiser votre numéro de phytolice, la date de fin de validité ainsi que le nombre de formations auxquelles vous avez déjà participé.

Je dois encore suivre des formations, quand ont-elles lieu et comment m'y inscrire ?

L'agenda en ligne des formations phytolice est disponible via ce lien : www.pwrp.be/agenda-phytolice. Cet agenda est mis à jour chaque semaine, n'hésitez pas à l'ajouter dans vos favoris et à le consulter régulièrement. Les inscriptions aux formations se font directement auprès des centres de formation.

J'ai suivi suffisamment de formations continues, que dois-je faire ?

Si vous êtes détenteur d'une phytolice P1 ou P2 (gratuite), vous n'avez rien à faire. Votre phytolice sera automatiquement prolongée après la date d'expiration et pour une durée de 6 ans.

Si vous êtes détenteur d'une phytolice P3 ou NP (payante), vous recevrez une facture du Service Produits phytopharmaceutiques et Engrais au plus tôt un (1) an avant la date d'expiration de votre phytolice. Il vous suffit de payer cette facture pour être en ordre. La phytolice sera alors prolongée de la même manière que les P1 et P2.

Pour les personnes ayant suivi un nombre suffisant de formations continues avant la date d'expiration de la phytolice, le numéro de phytolice reste le même.

Checklist « renouvellement de la phytolice »

- Aller sur le compte en ligne phytolice (www.phytolice.be) pour :
 - vérifier le statut de la phytolice (date de fin de validité et nombre de formations suivies)
 - vérifier et si nécessaire modifier l'adresse email personnelle
- Suivre les dernières formations continues si nécessaire
- Si phytolice P1 ou P2 (gratuite) et formations OK : rien
- Si phytolice P3 ou NP (payante) et formations OK : payer la facture envoyée par le SPF Santé publique.